

BO

La Mitsva des Téphilines est mentionnée à quatre reprises; les passages *Kadesh li kol békhor* et *Véhaya ki Yéviakha* dans Parashat *Bo*, le *Chéma Israël* dans *Vaét'hanane*, et *Véhaya im chamoá* dans Parashat *Ekev*. On les écrit dans cet ordre sur des parchemins que l'on insère dans deux boîtiers ; on attache ensuite l'un sur le bras et on pose l'autre sur la tête. Sur celui de la tête est dessinée en relief la lettre Shine, mais pas sur celui du bras. Le boîtier de la tête est composé de quatre compartiments, contenant chacun un des quatre parchemins, tandis que celui du bras ne comporte qu'un espace, dans lequel on insère un parchemin, contenant les quatre passages, qu'on appelle aussi *Parashiot*. En étant face à un homme portant les Téphilines, nous pourrions « lire » les Parashiot de droite à gauche selon l'ordre de la Thora ; on lirait d'abord les deux premières, *Kadesh li kol békhor* et *Véhaya ki yéviakha*, puis les deux dernières, *Chéma* et *Véhaya im chamoá* (selon Rachi ; ou selon Rabbénou Tam, *Véhaya im chamoá* puis *Chéma*). Quant à celui qui porte les Téphilines, l'ordre de lecture est inversé ; à sa droite, il croisera le parchemin de *Chéma* et *Véhaya im chamoá* (selon Rabbénou Tam, ou *Véhaya im chamoá* en premier selon Rachi), puis il lira *Véhaya ki yéviakha* et *Kadesh*. Tous ces détails sont essentiels et si l'on inverse ne serait-ce qu'un détail, on n'accomplit pas la Mitsva (Mena'hot 36). Pourquoi est-il important que celui du bras ne comporte qu'un seul compartiment et sans le Shine, alors que celui de la tête en comporte quatre, et en plus avec le Shine ? Aussi, pourquoi l'ordre des parchemins dans les compartiments est-il obligatoire ?

En fait, la fonction des Tefilines de la main et de la tête n'est pas identique, et les contenus des quatre passages non plus. Les Tefilines de la tête doivent être visibles, et ce même pour les non-juifs. Le Shine représente le Shine du nom de D-ieu, et lorsque les nations voient le nom de D-ieu évoqué sur le juif, elles le craignent, comme la Thora le dit : « Et tous les peuples de la terre verront que le nom de D-ieu est invoqué sur toi et ils te craindront » (Dévarim, 28, 10), et les sages commentent : « il s'agit ici des Téfilines de la tête », (Ménahot 36). Sur les Téfilines de la main ne figure pas le Shine, car les nations ne doivent pas les voir. Le texte dit : « Il sera pour toi comme signe sur ta main », (Chémot, 13, 9), et les sages commentent : « pour toi un signe, et non pour les autres », (Ménahot 36).

Les paragraphes *Kadesh* et *Véhaya ki yéviakha* se ressemblent fortement, car ils mentionnent tous deux la sainteté du premier né, le jour de la sortie d'Égypte, lors duquel eut lieu la plaie des premiers-nés, la promesse de la terre d'Israël aux Patriarches et au peuple juif. Voici le texte de *Kadésh*: « Consacres Moi tout premier né, toutes prémices des entrailles parmi les enfants d'Israël..., qu'on se souvienne de ce jour où vous êtes sortis d'Égypte ..., lorsque l'Eternel t'aura fait entrer dans le pays du Cananéen ... », (Chémoth 13, 1-10). Voici celui de *Véhaya ki yéviakha*: « Lorsque l'Eternel t'aura introduit dans le pays des Cananéens, selon ce qu'Il a juré à toi et à tes pères..., tu donneras à l'Eternel toutes prémices des entrailles..., et il est comme un signe sur ta main et comme symbole sur ta tête... », (Chémot, 13, 16). La sainteté des premiers-nés vient du fait, qu'Israël est appelé *l'ainé* du Saint béni Soit-Il. Moché l'a exprimé au début de sa discussion avec Pharaon: « Ainsi a parlé l'Eternel : mon fils aîné est Israël », (Chémot, 4, 22). L'ainé est le premier des enfants à connaître son père, ainsi Israël fut le premier des peuples à connaître le Saint béni Soit-Il. Conçu dans le corps de sa

mère dans l'obscurité, le fœtus est ensuite poussé vers la vie et la lumière, grâce aux contractions. Le peuple juif fut conçu en Egypte dans l'obscurité, et en fut délivré grâce aux souffrances endurées par les égyptiens, les dix plaies. Les nations suivront les juifs lors du dévoilement du Messie ; toutes les nations seront prises de souffrances, elles « naîtront » et reconnaîtront D-ieu. Moché ordonna à Pharaon de libérer le peuple d'Israël, l'aîné d'Hachem, pour qu'il puisse Le servir, et prévint Pharaon que s'il ne le relâchait pas, les premiers-nés d'Egypte mourront, et c'est ce qui arriva.

Dans les passages du *Chéma* et de *Véhaya im Chamoá*, ne sont mentionnés ni la sainteté des premiers-nés, ni la sortie d'Egypte, ni la plaie des premiers-nés. Le *Chéma* contient l'acceptation de la Royauté divine et le commandement de sanctifier le Nom divin: « Ecoute Israël, l'Eter-nel est notre D-ieu, l'Eter-nel est Un. Tu aimeras l'Eter-nel ton D-ieu, de tout ton cœur, de toute ton âme et de tout ton pouvoir. Ces devoirs que je t'impose aujourd'hui seront gravés dans ton cœur. Tu les attacheras comme symbole sur ton bras, et les porteras en fronteau entre tes yeux... », (Dévarim 11, 13-21). Le *Véhaya im Chamoá* contient l'ordre d'accomplir tous les commandements, et une menace d'exil en cas de manquement.

Les Téfilines de la tête ont plusieurs compartiments et parchemins, car le non-juif se tenant en face du juif et qui *lit* les textes, par une *lecture métaphysique*, doit impérativement les assimiler dans cet ordre. De *Kadésh* et *Véhaya ki yéviakha*, il apprendra que le peuple juif est le fils aîné de D-ieu, à qui Il a promis la terre d'Israël. Dans ces textes ne figurent ni le devoir des juifs à accomplir les préceptes de la Torah, ni de menace d'exil, car les nations doivent respecter le peuple juif comme aîné de D-ieu, et reconnaître sa propriété sur la terre d'Israël sans conditions. Ensuite, le non-juif lira le *Chéma* et *Véhaya im Chamoá*, afin qu'il connaisse la foi du juif et son obligation d'accomplir Ses ordres, afin de ne pas déranger le juif dans son investissement.

Toutefois, le juif portant les Téfilines sur sa tête, commence à les lire de sa droite vers sa gauche. Se tenant en face du non-juif, il apprend en premier lieu, selon l'avis de Rachi, qu'il doit accomplir les préceptes même devant les non-juifs, puis il lit le *Chéma* qui lui apprend à se tenir prêt à donner sa vie pour D-ieu. Selon l'avis de Rabbénou Tam, il lit d'abord le *Chéma* et ensuite *Véhaya im Chamoá*, pour accepter en premier lieu *le joug Divin*, et seulement après, le devoir d'accomplir les Mitsvot, en conformité avec l'enseignement de Rabbi Yéhochoua Ben Korha concernant la lecture de ces Parashiot (Bérakhot 13, a). Ce n'est que dans un deuxième temps que le juif apprend qu'il fait partie du peuple chéri de D-ieu, qu'il a reçu la terre d'Israël, malgré une menace d'exil en cas de non-respect des lois. Quant aux Téfilines du bras, ces quatre Parashiot y sont écrites sur un même parchemin et ne sont visibles que par le juif. En effet, ce dernier doit les lire sans interruption, car pour le juif, elles forment une seule entité. Il commence par *Kadesh* et *Véhaya ki yéviakha* la sanctification des premiers-nés et le don de la terre d'Israël, puis l'acceptation du joug Divin dans *Chéma* ainsi que les préceptes de la Torah dans *Véhaya im Chamoá*.